

Commune de SAIZERAIS

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE POMPEY

PROCES VERBAL

De la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2003

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation envoyée le 24 mars 2003 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 24 mars 2003.

Présidence	Mme Edith CEGLARZ, Maire,
Etaient présents	MM. Pascal BEAU, Laurent KOBLER, Mlle Anne SCHARFF, M. Jacques MILLEY, Adjoints, M. Pier Giovanni LEONARDI, Mme Christine MALGLAIVE, MM François SAUVAGE, Fabrice DELEYS, Jean Luc ERB, Mme Joëlle JEANDEL KLEIN, MM. Didier LEONARDI, Hervé TATON, Conseillers Municipaux,
Absent non excusé	M. Claude MAROT,
Secrétaire de séance	Madame Christine MALGLAIVE
Conseillers en exercice : 14	Présents : 13
	Votants : 13

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption du procès-verbal du 12 mars 2003

FINANCES : Budget général

- 2 Compte administratif 2002
- 3 Compte de gestion 2002
- 4 Affectation des résultats de l'année 2002
- 5 Subventions aux associations exercice 2003
- 6 Vote des taux d'imposition pour l'année 2003
- 7 Budget primitif de l'exercice 2003

FINANCES : Budget annexe de l'eau et de l'assainissement

- 8 Compte administratif 2002
- 9 Compte de gestion 2002
- 10 Affectation des résultats de l'année 2002
- 11 Budget primitif de l'exercice 2003
- 12 Demande de subvention pour la mise aux normes des chaudières et des chaufferies des bâtiments communaux
- 13 Demande de subvention pour des travaux de terrassement et de génie civil sur le réseau d'eau
- 14 Demande de subvention pour l'aménagement extérieur de la salle multi activités
- 15 Demande de subvention pour l'aménagement de locaux techniques
- 16 Demande de subvention pour la réfection de la toiture de l'Eglise
- 17 Demande de subvention pour mise en conformité du para tonnerre
- 18 Demande de subvention pour travaux d'aménagement dans la cour de l'école maternelle
- 19 Avis sur les intégrations et retraits de communes au SDAA 54 (Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe et Moselle)
- 20 Contrat de maintenance avec SHERPA suite à l'achat du photocopieur de la mairie
- 21 Convention avec l'Omnisports Frouard-Pompey pour l'utilisation de leurs véhicules

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose au conseil municipal d'écouter, après le vote du compte administratif, Monsieur MULIC, Chef de service CEPL Conseil à la Trésorerie Général de Nancy, pour présenter les comptes de la commune.

Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

Madame le Maire demande aux membres s'ils veulent voter à main levée, à bulletin secret ou à scrutin public. Le vote à main levée est retenu sauf pour les questions 6 et 7 le vote à bulletin secret est retenu.

Madame Christine MALGLAIVE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1 – 31/03/2003 **Approbation du procès verbal du 12 mars 2003**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 mars 2003 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

2 – 31/03/2003 **Compte administratif 2002 – Budget général**

(Rapporteur : Madame le Maire)

La balance générale du Compte administratif 2002 du budget général se résume ainsi :

Dépenses

● Dépenses de fonctionnement	635.569,68 €
● Dépenses d'investissement	436.360,37 €
Total des dépenses de l'exercice	<u>1.071.930,05 €</u>

Recettes

● Recettes de fonctionnement	714.366,15 €
● Recettes d'investissement	219.403,59 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2001	28.681,67 €
Excédent d'investissement de l'exercice 2001	104.002,37 €
Total général des recettes	<u>1.066.453,78 €</u>

Résultat**Fonctionnement**

● Dépenses	635.569,68 €
● Recettes	714.366,15 €
● Excédent exercice 2001	28.681,67 €
Excédent de fonctionnement 2002	<u>107.478,14 €</u>

Investissement

● Dépenses	436.360,37 €
● Recettes	219.403,59 €
● Excédent exercice 2001	104.002,37 €
Déficit d'investissement	<u>- 112.954,41 €</u>

Déficit global de clôture 5.476,27 €

il convient de déduire les dépenses engagées non mandatée au 31.12.2001	- 2.212,60 €
<u>Soit un déficit réel de</u>	<u>7.688,87 €</u>

Les résultats de l'exercice 2002 sont donc :

- de **107.478,14 €** pour la section de fonctionnement
- de **- 112.954,41 €** pour la section d'investissement

Après lecture du compte administratif, Madame le maire se retire pour le vote du compte administratif.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal,
sous la présidence de Monsieur Pascal BEAU**

D'approuver le compte administratif du budget général de l'exercice 2002,

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

3 – 31/03/2003 | **Compte de gestion 2002 – Budget général**

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le compte de gestion de l'exercice 2002 établi par le comptable public pour le budget général fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif qui vient d'être examiné, hors reste à réaliser :

Un excédent de la section de fonctionnement de 107.478,14 € et un déficit de la section d'investissement de 112.954,14 €, ce qui fait un déficit de clôture de 5.476,27 €.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

De constater que le compte de gestion fait ressortir les mêmes résultats que le compte administratif de l'exercice 2002,

D'adopter le compte de gestion de l'exercice 2002,

D'autoriser Madame le Maire à signer tout documents s'y rapportant.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur MULIC, Chef de service CEPL Conseil à la Trésorerie Général de Nancy, intervient pour présenter aux membres du conseil municipal une analyse financière des comptes de la commune de l'année 2002. Une étude plus approfondie sur les 4 dernières années sera présentée lors d'une prochaine réunion.

L'opération "Les Vignes" a été incluse dans le budget général de la commune. Après une étude réalisée en partenariat avec la commune, il apparaît au 31 décembre 2001 un excédent de 3.318.065 francs soit 505.835,75 €. Or, cet excédent n'apparaît plus dans le budget communal. D'après un premier examen, cet excédent aurait été utilisé dans les opérations suivantes : "salle multi activités", "aménagement de la RD 90 B" et divers travaux de voiries.

L'analyse de la section de fonctionnement fait apparaître de trop lourdes charges (financières, de personnel, à caractères général). La Commune ne dégage plus suffisamment d'auto financement pour permettre l'investissement. Il conviendrait donc d'augmenter les recettes et de diminuer les dépenses pour rétablir l'équilibre.

4 – 31/03/2003 | **Affectation du résultats 2002 – Budget général**

(Rapporteur : Madame le Maire)

Constatant que le compte administratif 2002 du budget général présente :

- un résultat de fonctionnement de 107.478,14 €
- un déficit d'investissement de - 112.954,41 €

Le résultat de la section d'investissement fait l'objet d'un simple report au budget primitif de l'exercice 2003.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit et qui sera repris au budget primitif de l'exercice 2003 :

- de virer à la section d'investissement au compte 1068 "Réserves" 61.556,67 €
- d'affecter le solde à la section de fonctionnement à l'article 002 45.921,47 €

La délibération, soumise au vote, est adoptée à la majorité avec 12 voix Pour et 1 abstention (Anne SCHARFF).

Au vue des finances de la commune, et sur proposition de la commission des finances, les subventions suivantes pour l'année 2003, à savoir :

● Maison des Jeunes et de la Culture	700 €
● Fédération des Retraités et Personnes âgées (FRPA)	300 €
● Amicale des Anciens Combattants (AMC)	70 €
● Sporting Club de Saizerais	1.500 €
● Fromard Air Club	70 €
● La Croix Rouge	70 €
● Association de Meurthe et Moselle du Mémorial	100 €

L'association l'Autre Choix sera également accompagnée pour son projet "pas d'école après l'école". A ce jour, le projet n'étant pas encore bouclé, notamment au niveau du type de contrat (Contrat temps libre ou Contrat Educatif Local). L'attribution fera l'objet d'une prochaine délibération.

Madame le Maire précise que l'association KALINKA a déposé une demande pour sa manifestation. Elle fera l'objet d'une prochaine délibération.

Sur proposition de Madame le Maire, les subventions sont votées une par une.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

De voter les subventions telle que proposées ci-dessus
De préciser que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2003

Les subventions, soumises au vote, sont adoptées :

- à l'unanimité pour la Maison des Jeunes et de la Culture (700 €)
- à l'unanimité pour la Fédération des Retraités et Personnes âgées (FRPA) (300 €),
- à l'unanimité pour l'Amicale des Anciens Combattants (AMC) (70 €)
- avec 9 voix Pour et 4 abstentions (Edith CEGLARZ, Jacques MILLEY, Didier LEONARDI, Anne SCHARFF) pour le Sporting Club de Saizerais (1.500 €),
- avec 7 voix pour, 5 voix Contre (Anne SCHARFF, Jacques MILLEY, Fabrice DELEYS, Jean Luc ERB, Didier LEONARDI) et 1 abstention (Joëlle JEANDEL KLEIN) pour le Fromard Air Club (70 €),
- à l'unanimité pour La Croix Rouge (70 €),
- avec 12 voix Pour et 1 abstention (Didier LEONARDI) pour l'Association de Meurthe et Moselle du Mémorial (100 €)

Compte tenu des taux 2002, le produit fiscal assuré est de 179.866 €.

Les recettes fiscales actuelles sont insuffisantes pour financer les dépenses de fonctionnement prévues au budget primitif 2003. En conséquence, et sur proposition de la commission des finances, il est proposé de majorer les taux des 3 taxes de 7 %.

Madame le Maire précise qu'il a fallu de nouveau réduire au maximum les charges de fonctionnement. L'augmentation des ressources est cependant nécessaire pour équilibrer le budget, tout en conservant les services actuels offert aux habitants. Malgré l'augmentation, la section de fonctionnement ne fait pas ressortir d'autofinancement pour permettre de financer les dépenses d'investissement en 2003.

	2002	2003
● Taxe d'habitation	11,20 %	11,98 %
● Taxe foncière sur les propriétés bâties	12,43 %	13,30 %
● Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,27 %	33,46 %

A la demande de Jacques MILLEY, accepté à l'unanimité, les taux d'imposition sont votés à bulletin secret.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

De fixer les taux 2003 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation 11,98 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 13,30 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 33,46 %

La délibération, soumise au vote, est adoptée à la majorité avec 7 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

7 – 31/03/2003	Budget général – Année 2003
-----------------------	------------------------------------

(Rapporteur : Madame le Maire)

Après examen du projet de budget primitif pour l'exercice 2003,

Il est proposé aux membres du conseil municipal

D'approuver le budget primitif 2003, voté par chapitre, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	694.124,63 €	694.124,63 €
Investissement	661.062,98 €	661.062,98 €
TOTAL	1.355.187,61 €	1.355.187,61 €

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Dépenses	661.062,98 €	Dépenses	694.088,63 €
001 – Résultat reporté	112.954,38 €	011 – Charges à caractère général	195.310,00 €
13 – Subvention d'investissement	73.079,37 €	012 – Charges de personnel	330.737,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	318.937,00 €	65 – Autres charges gestion courante	54.835,00 €
179 – Travaux de bâtiments	729,10 €	66 – Charges financières	60.748,23 €
185 – Mobiliers	8.955,65 €	67 – Charges exceptionnelles	52.417,40 €
213 – Lotissement "Les Vignes"	143.241,88 €	014 – Atténuation de produits	41,00 €
216 – Salle multi activités	953,00 €	Recettes	694.088,63 €
218 – Acquisition de matériel	2.212,60 €	002 – Résultat reporté	45.921,47 €
		013 – Atténuation de charges	10.548,00 €
Recettes	661.062,98 €	70 – Produits des services	75.867,00 €
10 – Apports, dotations et réserves	135.595,38 €	73 – Impôts et taxes	261.397,16 €
13 – Subventions d'investissement	106.783,07 €	74 – Dotations et participations	289.636,00 €
16 – Emprunts	294.081,11 €	75 – Autres produits gestion courante	7.800,00 €
21 – Immobilisations corporelles	51.702,40 €	76 – Produits financiers	5,00 €
23 – Cession immobilière en cours	72.714,00 €	77 – Produits exceptionnels	1.997,00 €
		79 – Transferts de charges	953,00 €

Pascal BEAU commente l'impact de l'augmentation des taux des contributions sur les ménages:

Base de la valeur locative moyenne est de	2.024 €
en 2002 le montant de la taxe d'habitation (taux de 11,20 %) =	226,89 €
en 2003 avec l'augmentation de 7 %, le montant est de	242,48 €
Ce qui fait une augmentation de	15,59 €

Le produit des contributions pour la Commune de SAIZERAIIS était en 2002 de 168.319 €, en 2003, avec l'augmentation de 7 % elle sera de 192.456 €, sans augmentation, elle aurait été de 179.865 €.

A la demande d'Anne SCHARFF, accepté à l'unanimité, le budget est voté à bulletin secret dans sa globalité.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité avec 9 voix Pour, 2 voix Contre, 1 abstention et 1 blanc.

8 – 31/03/2003	Compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement - Année 2002
-----------------------	---

(Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE)

La balance générale du Compte administratif 2002 du budget de l'eau et de l'assainissement se résume ainsi :

Dépenses

● Dépenses d'exploitation	130.317,15 €
● Dépenses d'investissement	31.410,86 €
Total des dépenses de l'exercice	<u>161.728,01 €</u>

Recettes

● Recettes d'exploitation	136.537,81 €
● Recettes d'investissement	30.814,58 €
Excédent d'exploitation de l'exercice 2001	45.529,49 €
Excédent d'investissement de l'exercice 2001	95.602,90 €
Total général des recettes	<u>308.484,78 €</u>

Résultat

Exploitation

● Recettes	136.537,81 €
● Dépenses	130.317,15 €
● Excédent exercice 2001	45.529,49 €
Excédent de fonctionnement 2002	<u>51.750,15 €</u>

Investissement

● Recettes	30.814,58 €
● Dépenses	31.410,86 €
● Excédent exercice 2001	95.602,90 €
Excédent d'investissement	<u>95.006,62 €</u>

Excédent global de clôture **146.756,77 €**

il convient de déduire les dépenses engagées
non mandatée au 31.12.2001 22.913,85 €

Soit un excédent réel de **123.842,92 €**

Les résultats de l'exercice 2002 sont donc :

- de **51.750,15 €** pour la section d'exploitation
- de **95.006,62 €** pour la section d'investissement

Après lecture du compte administratif, Madame le maire se retire pour le vote du compte administratif.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal,
sous la présidence de Monsieur François SAUVAGE**

D'approuver le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2002

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

9 – 31/03/2003	Compte de gestion du budget annexe de l'eau et de l'assainissement - Année 2002
-----------------------	--

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le compte de gestion de l'exercice 2002 établi par le comptable public pour le budget général présentant les mêmes écritures que le compte administratif, le conseil municipal est appelé à l'approuver.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

De constater que le compte de gestion fait ressortir les mêmes résultats que le compte administratif de l'exercice 2002,

D'adopter le compte de gestion de l'exercice 2002,

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

10 – 31/03/2003	Affectation du résultat 2002 – Budget annexe de l'eau et de l'assainissement <i>(Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE)</i>
------------------------	--

Constatant que le compte administratif 2002 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement présente :

- un résultat de fonctionnement de l'exercice de 51.750,15 €
- un excédent d'investissement de 95.006,62 €

Le résultat de la section d'investissement fait l'objet d'un simple report au budget primitif de l'exercice 2003.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit et qui sera repris au budget primitif de l'exercice 2003 :

- de virer à la section d'investissement au compte 1068 "Réserves" 33.220,49 €
- d'affecter le solde à la section de fonctionnement à l'article 002 18.529,66 €

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

11 – 31/03/2003	Budget annexe de l'eau et de l'assainissement Année 2003 <i>(Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE)</i>
------------------------	--

Après examen du projet de budget primitif pour l'exercice 2003,

Il est proposé aux membres du conseil municipal

D'approuver le budget primitif 2003, voté par chapitre, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	153.291,72 €	153.291,72 €
Investissement	243.837,13 €	243.837,13 €
TOTAL	397.128,85€	397.128,85 €

INVESTISSEMENT

EXPLOITATION

Dépenses	220.923,28 €	Dépenses	153.291,72 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	101.998,39 €	011 - Charges à caractère général	106.958,00 €
21 - Immobilisations corporelles	118.924,89 €	012 - Charges de personnel	12.342,00 €
		65 - Autres charges gestion courante	2.117,70 €
Recettes	243.837,13 €	66 - Charges financières	10.800,00 €
001 - Solde d'exécution	95.006,62 €	67 - Charges exceptionnelles	150,00 €
10 - Apports, dotations, réserves	35.906,49 €	014 - Atténuation de produits	20.924,02 €
16 - Emprunts	92.000,00 €	Recettes	153.291,72 €
28 - Amortissements	20.924,02 €	002 - Résultat reporté	18.529,66 €
		70 - Produits des services	119.262,06 €
		74 - Dotations et participations	15.500,00 €

La délibération, soumise au vote, est adoptée à la majorité, avec 12 voix Pour et 1 abstention (Jean Luc ERB).

12 – 31/03/2003	Mise aux normes des chaudières et des chaufferies des bâtiments communaux - Demande de subvention
------------------------	--

Des travaux d'installation du gaz sont en cours à Saizerais. Les chaufferies des écoles élémentaires et de maternelle et de la mairie arrivent en fin de vie. Il serait opportun de prévoir un raccordement et le changement des systèmes de chauffage au fioul par du gaz. De plus, GDF se propose d'offrir le raccordement au gaz.

Des travaux de sécurité des chaufferies seront réalisés pour mettre les locaux aux normes de sécurité.

Jean Pierre LEONARDI demande s'il y a une date limite pour la mise aux normes des chaudières.

Madame le Maire répond qu'il n'y a pas de date limite, mais que les nouvelles installations gaz nécessitent des normes spécifiques.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

De décider l'installation de chaudières et la mise aux normes des chaufferies des bâtiments communaux

D'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ADEME.

De préciser que le financement de ces opérations sera prévu dans un prochain budget.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à la majorité avec 11 voix Pour et 2 abstentions (Jean Pierre LEONARDI et Christine MALGLAIVE).

13 – 31/03/2003	Travaux de terrassement et de génie civil sur le réseau d'eau - Demande de subvention
------------------------	--

(Rapporteur : François SAUVAGE)

Par mesure de sécurité et pour être en conformité avec la loi, il est nécessaire de poser un regard de comptage en pied du réservoir installé le long de la RD 90 B, au départ du réseau principal d'alimentation en eau de la commune.

Par ailleurs il est nécessaire de poser un regard de comptage afin de vérifier la consommation en eau des abonnés de l'avenue Le Gloan. En effet les abonnés sont alimentés en eau par la commune de Liverdun depuis une dizaine d'années. Cette procédure n'est pas conforme à la Loi. Afin de se mettre en conformité, les abonnés seront repris en charge par la commune de Saizerais. Une partie des travaux en découlant sera pris en charge par la commune de Saizerais (frais de terrassement et de génie civil).

Anne SCHARFF demande si, avec les taxes collectées sur la vente d'eau des abonnées de l'avenue Le Gloan, la mairie de Liverdun a réalisée des travaux.

François SAUVAGE précise que des dépenses de fonctionnement ont été réalisées sur les réseaux.

Jean Luc ERB pense que la commune de Liverdun devrait participer à la remise en état des canalisations puisqu'elle a, depuis de nombreuses années, touchée les taxes s'y rapportant. Les travaux d'investissement que la commune de Saizerais devra un jour réaliser sont énormes compte tenu de l'implantation de ces réseaux sur les propriétés privées.

Jean Pierre LEONARDI précise qu'il n'est pas d'accord sur la répartition des dépenses pour la réfection du réseau.

Jean Luc ERB demande si des travaux ont été réalisés en 2002 sur le réseau d'eau à Saizerais compte tenu de l'excédent du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Laurent KOBLEK répond qu'il n'y a pas eu encore de travaux, mais que suite à l'audit des réseaux qui est en cours, de nombreux travaux seront entrepris.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

- De décider** les travaux de terrassement et de génie civil sur le réseau d'eau,
D'autoriser Madame le Maire à déléguer la maîtrise d'ouvrage relative à la compétence eau à la commune de Liverdun,
D'autoriser la commune de Liverdun à solliciter, au taux maximum, les subventions auxquelles la commune de Saizerais pourrait prétendre notamment auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau,
De préciser que l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux relatifs à cette opération s'élève à 47.575,40 € HT,
De préciser que la délégation de la maîtrise d'ouvrage ne saurait engager la commune de Saizerais au-delà de 29.284,40 € HT (hors subvention),
De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2003 de l'eau et de l'assainissement
- La délibération, soumise au vote, est adoptée à la majorité avec 5 voix Pour et 8 abstentions (Jacques MILLEY, Jean Pierre LEONARDI, Hervé TATON, Jean Luc ERB, Anne SHARFF, Christine MALGLAIVE, Fabrice DELEYS, Didier LEONARDI).**

14 – 31/03/2003	Travaux d'aménagement extérieur de la salle multi activités - Demande de subvention
------------------------	--

(Rapporteur : Monsieur Jacques MILLEY)

Dans le cadre du projet de construction de la salle multi activités, l'aménagement extérieur reste à faire. Ces travaux consistent à aménager le parking devant la salle.

Jacques MILLEY précise que ces travaux sont estimés à 165.000 € et que ceux-ci ne seront pas réalisés en 2003. En effet les demandes de subventions doivent être faites longtemps à l'avance et les travaux ne peuvent pas débiter avant leur notification. Précise que l'autofinancement de la commune serait au minimum de 20 %

Il est proposé aux membres du conseil municipal

- De décider** les travaux d'aménagement extérieur de la salle multi activités
D'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à la majorité avec 10 voix Pour, 1 voix Contre (Fabrice DELEYS) et 2 abstentions (Jean Pierre LEONARDI et Didier LEONARDI).

15 – 31/03/2003	Aménagement de locaux technique et de l'annexe mairie - Demande de subvention
------------------------	--

(Rapporteur : Monsieur Jacques MILLEY)

Le local technique de la Commune de Saizerais était devenu étroit. Afin de l'étendre, un bâtiment (ancienne ferme en mauvais état intérieur) avait été acheté ainsi que la "forge" située à côté de la mairie. Aujourd'hui, les finances communales ne permettent plus de conserver 3 bâtiments communaux aménagés en locaux techniques. C'est pourquoi il est important de les optimiser. L'agrandissement du local principal (annexe à la mairie) permettrait de rapatrier du matériel communal. Le bâtiment serait aménagé par la pose de 2 dalles et d'un escalier permettrait de stocker du matériel sur un étage. De plus, la mairie de Saizerais est située dans le centre village. Elle est constituée de plusieurs bâtiments achetés au fur et à mesure des années. Cet aménagement pourrait également permettre d'étendre ses locaux, notamment en rapatriant les archives communales stockés dans l'ancien presbytère.

Jacques MILLEY précise que les travaux sont estimés à 16.000 €.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

- De décider** les travaux d'aménagement de locaux technique et l'extension de la mairie,
D'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional.
De préciser que le financement de ces opérations sera prévu dans un prochain budget.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à la majorité avec 12 voix Pour et 1 abstention (Fabrice DELEYS).

16 – 31/03/2003	Réfection de la toiture de l'Eglise - Demande de subvention
------------------------	--

Lors d'un passage de la commission sécurité, il a été constaté un certain nombre de fissures à l'intérieur de l'Eglise. Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement a donc été consulté pour donner son avis et de réaliser un état des lieux. Le rapport établit qu'il faudrait engagé une reprise de la charpente en mauvais état et de la couverture avec suppression des "chandelles".

Jacques MILLEY précise que l'estimation des travaux est en cours.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

- De décider** les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise
D'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional.
De préciser que le financement de ces opérations sera prévu dans un prochain budget.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

17 – 31/03/2003	Mise en conformité du paratonnerre - Demande de subvention
------------------------	---

Lors de la dernière vérification du paratonnerre situé sur l'Eglise de Saizerais, la société spécialisée à remarquer des dysfonctionnements.

Ainsi, il convient d'améliorer la prise de terre au clocher et à la Nef Arg par implantation de piquets en profondeur reliés par un conducteur et de remplacer la protection mécanique du clocher.

Jacques MILLEY précise que les travaux sont estimés à 1.411,28 €.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

- De décider** les travaux de mise en conformité du paratonnerre
D'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

18 – 31/03/2003	Travaux d'aménagement de la cour de l'école maternelle - Demande de subvention
------------------------	---

(Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE)

La fosse septique de l'Ecole Elémentaire est enterrée dans la cour et on remarque un léger affaissement à cet endroit. Les travaux consisteraient à vider la fosse et à la combler, à faire des travaux de terrassement et de génie civil pour raccorder les évacuations au domaine public.

Les travaux pour amener le gaz dans le local chaufferie seraient réalisés en même temps que le raccordement au réseau d'assainissement.

Le local qui abritait les cuves à fioul, construit sous l'ancien préau de l'école communale, étant libéré, serait démonté ce qui permettrait de réhabiliter ce préau et d'augmenter le volume de la cour de l'école, qui reçoit actuellement plus d'une cinquantaine d'enfants.

Tous ses travaux nécessiteront une remise en état de l'enrobé de la cour.

François SAUVAGE précise que les travaux sont estimés à 15.800 € et que les travaux seront réalisés dès que possible.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

- De décider** les travaux d'aménagement de la cour de l'école maternelle,
D'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional.
De préciser que le financement de ces opérations sera prévu dans un prochain budget.